

COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

=====

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 27 FEVRIER, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 21 février 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt deux, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. ANCELIN, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme DANWILY, M. VAN PRADELLES, Mme AWONO, M. NICOLAS, M. HERTZ, M. LETTRON, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois.

ETAIENT REPRESENTES :

M. EL GHARIB par Mme SCHOELLER, Mme PEPIN par M. CHEVREAU, M. THYSS par M. THELLIEZ, M. BONAZZI par M. DELRIEU, Mme CLAUDIC par Mme THIBAUT

ETAIT EXCUSE :

M. LOREC

ETAIT ABSENT :

M. BEAUFILS

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 27

Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 10
M. HAYAR, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 11
Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 26
M. SIMONIN, absent à l'ouverture, arrive à 19 heures 26

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

DÉSIGNÉ à l'unanimité Madame LE JEAN en qualité de secrétaire de séance

APPROUVÉ à l'unanimité le procès verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions qu'il a prises, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

FINANCES

1. **PRIS ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2020
2. **APPROUVÉ** à l'unanimité une demande de subvention de l'association Bricothèque La Boite à Outils dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet issu du Budget Participatif

URBANISME

3. **APPROUVÉ** avec 8 abstentions (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Mme THIBAUT pour Mme CLAUDIC, M. DELRIEU, M. DELRIEU pour M. BONAZZI) le marché de maîtrise d'œuvre avec Mars Architectes pour la construction d'une crèche rue des Rosiers
4. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'octroi de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n° 104339 de la Caisse des dépôts et consignations contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour le financement de travaux de réhabilitation de la Résidence Leclerc
5. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'abrogation de la délibération n° 17062019/022 du 17 juin 2019, la réitération de la constatation de la désaffectation d'un délaissé de voirie à l'angle de l'avenue du Panorama et l'échange d'emprises avenue du Panorama et rue Jean-Roger Thorelle entre la commune et le syndicat des copropriétaires de la résidence Panorama – Plaisance

Fait à Bourg-la-Reine, le 28 février 2020

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Jacques DEBAILLEUL

